



Partage des biens au moment de la séparation

Par **SSB_old**, le **09/08/2007** à **09:48**

Bonjour,

mon mari m'a quitté en décembre dernier

Lorsque l'on a emménagé ensemble il y a 8 ans, je possédais tous les meubles, il n'avait rien car il vivait alors chez ses parents.

Puis nous nous sommes mariés

Maintenant il me réclame le partage de tout ce mobilier.

Ce que je possédais avant le mariage n'est-il pas uniquement à moi et ne devrait-on pas partager à partir du mariage ?

Sandrine

Par **Upsilon**, le **09/08/2007** à **12:26**

Bonjour !

En fait vous avez tout à fait raison, les biens acquis avant le mariage restent propres !

Le gros problème étant de prouver que vous en étiez propriétaire avant le mariage. Il existe une présomption de communauté, et c'est donc à vous de prouver que les biens ne sont pas communs.

Quelques pistes de preuve :

_Des factures

_Des titres de propriété (si vous avez acquis certains biens mobiliers de successions ?)

_ Des biens mobiliers à caractère personnel (meubles de famille, tableaux etc ...)

Bonne chance pour la suite de votre procédure, essayez de nous tenir informé de l'évolution si vous le pouvez.

Cordialement,

Upsilon.

Par **SSB_old**, le **09/08/2007** à **13:23**

Je vous remercie beaucoup pour votre rapide réponse
j'en suis tellement soulagée

sandrine